

Pracc: \_\_\_\_\_ Pprod: \_\_\_\_\_ Pcons: \_\_\_\_\_

Emplacement réservé au Services industriels

A remplir en lettres imprimées svp

Adresse du raccordement			
Numéro	1	Rue	1
Code postal	1	Localité	1

Nouveau raccordement

Changement mode d'opération

Energie primaire <sup>1</sup>		
<input type="checkbox"/> Vent	<input type="checkbox"/> Biogaz / Gaz d'épuration	<input type="checkbox"/> Autre : _____
<input type="checkbox"/> Photovoltaïque	<input type="checkbox"/> Résidus /Déchets	
<input type="checkbox"/> Eau (hydroélectrique)	<input type="checkbox"/> Cogénération	

Mode d'opération pour installation photovoltaïque <sup>1</sup>		
<input type="checkbox"/> AER-I <sup>3</sup>	Mode d'opération <sup>3</sup> : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> Injection totale d'énergie produite au réseau <sup>6</sup>
<input type="checkbox"/> ACR <sup>2,4</sup>		<input type="checkbox"/> CE <sup>2,5</sup>

Numéros de série du/des compteur(s) désigné(s) pour changement de mode d'opération		
1. _____	2. _____	3. _____

Tarif d'injection <sup>1</sup>	
<input type="checkbox"/> Tarif d'injection garanti <sup>7</sup>	<input type="checkbox"/> Tarif d'injection variable <sup>8</sup>

Données de l'installation <sup>1</sup>			
Photovoltaïque		Moteurs/générateurs	
Puissance totale active modules $P_{rA}$ (Peak)	kW	Puissance active $P_{rA}$ (Peak)	kW
Puissance totale onduleur(s) $S_{rA}$	kVA	Tension nominale $U_n$	V
Tension nominale $U_n$	V	Courant nominal $I_{rA}$	A
Courant nominal $I_{rA}$	A	Courant de démarrage $I_a$	A
		Constructeur	
		Démarrage du générateur en mode moteur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Injection au réseau <sup>1</sup>	
<input type="checkbox"/> Onduleur triphasé	<input type="checkbox"/> Générateur asynchrone
<input type="checkbox"/> Onduleur monophasé	<input type="checkbox"/> Générateur synchrone

Informations <sup>1</sup>				
	Preneur du raccordement Propriétaire	Payeur du raccordement (Taxes)	Exploitant de l'équipement de production	Electricien agréé Personne de contact
Nom:	1	1	1	1
Prénom:	1	1	1	1
Matricule:	1	1	1	
No/rue:	1	1	1	1
CP-Localité:	1	1	1	1
Email:	1	1	1	1
Tél.:	1	1	1	1
Mobile:	1	1	1	1
Date:	1	1	1	1
Signature / Cachet	1	1	1	1

Retourner à: Ville d' Ettelbruck - Services Industriels - B.P. 116 - L- 9002 Ettelbruck -- Tél. 819181-238 -- sive@ettelbruck.lu

La Ville d' Ettelbruck respecte la législation sur la protection des données personnelles, notamment le règlement européen 216/679 du 27 avril 2016. Les données personnelles figurant dans le présent formulaire seront uniquement traitées aux fins de traitement de la demande. Dans le cadre du règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition.

Pour toute information au sujet des installations techniques veuillez contacter les Services industriels : T. +352 819181-238 @ : [sive@ettelbruck.lu](mailto:sive@ettelbruck.lu)

Pour toute information au sujet des contrats veuillez contacter les Services techniques : T. +352 819181-453 @ : [serge.kaufmann@ettelbruck.lu](mailto:serge.kaufmann@ettelbruck.lu)

Pour toute information ou consultation écologique veuillez contacter le Service écologique : T. +352 819181-448 @ : [charel.kass@ettelbruck.lu](mailto:charel.kass@ettelbruck.lu)

Pour toute information au sujet des tarifs d'utilisation réseau prière de consulter le Catalogue de services publié sur notre site internet [www.ettelbruck.lu](http://www.ettelbruck.lu)

-----  
<sup>1</sup>Champ obligatoire

<sup>2</sup>Documents/Conventions à remplir

<sup>3</sup> **(AER-I)** Un autoconsommateur d'énergies renouvelables agissant de manière individuelle, consomme l'électricité renouvelable qu'il a lui-même produite sur le même site.

**Mode d'opération 1:** 1 compteur commun pour équipement de consommation et de production. Uniquement en cas d'application avec l'option de tarif d'injection variable et d'un équipement de production <30kW.

**Mode d'opération 2:** 2 compteurs, dont 1 compteur pour l'installation de consommation et 1 compteur pour l'installation de production, quel que soit le mode d'opération.

<sup>4</sup> **(ACR)** Les autoconsommateurs énergétiques agissant de manière collective, sont un groupe d'au moins deux utilisateurs du réseau occupant un même bâtiment ou immeuble résidentiel se trouvant derrière un même point de raccordement. Ils organisent entre eux un partage de l'électricité renouvelable produite sur ce site. Exemple : Vous avez une installation photovoltaïque, vous produisez de l'énergie renouvelable et vous voulez partager l'énergie produite avec un de vos voisins de votre résidence.

<sup>5</sup> **(CE)** La communauté énergétique est une personne morale composée de personnes physiques, PME ou autorités locales, y compris des communes, dont les points d'injection

et de prélèvement des membres se situent soit dans un périmètre géographique défini, soit dans un périmètre de 20 numéros de maisons. Son objectif premier est de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à ses membres ou en faveur des territoires locaux où la communauté a ses activités, plutôt que de rechercher le profit. Exemple : Vous avez une installation photovoltaïque, vous produisez de l'énergie renouvelable et vous voulez partager l'énergie produite avec un de vos voisins de votre rue.

<sup>6</sup> **Injection totale d'énergie produite au réseau** vous injectez l'intégralité de votre production dans le réseau.

<sup>7</sup> **Tarif d'injection garanti** par l'Etat : Ce tarif de rachat (pour l'excédent ou la totalité de la production électrique injectée dans le réseau) est un tarif régularisé par règlement grand-ducal du 12 avril 2019 dans le cadre du Mécanisme de Compensation. Ce tarif est fixe et garanti pour une période de 15 ans et dépend de la date de la mise en service de l'installation de production électrique et de la puissance total de l'installation.

<sup>8</sup> **Tarif d'injection variable** avec un fournisseur sélectionné : Ce tarif de rachat (pour l'excédent ou la totalité de la production électrique injectée dans le réseau) est un tarif variable et proposé par un fournisseur de votre choix, souvent basé sur les prix variables des marchés de gros de l'énergie. La durée du contrat dépend de l'accord avec votre fournisseur sélectionné.